

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21 JANVIER 2022

**ÉTUDE COMPARATIVE DES PRIX DES SERVICES TELECOM DE L'IBPT :
LE LUXEMBOURG EST COMPÉTITIF POUR CERTAINS PROFILS DE CONSOMMATION**

Il ressort d'une récente étude comparative des prix des services télécoms de l'IBPT portant sur six pays dont le Luxembourg, que le Luxembourg se situe en général parmi les trois pays les moins compétitifs parmi les six pays analysés, constat qui doit toutefois être nuancé en fonction des offres.

Le régulateur belge des télécommunications IBPT a publié au mois de décembre 2021 une étude comparative des prix des produits télécoms portant sur les pays suivants : Belgique, l'Allemagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et les Royaume-Uni. L'étude est basée sur les plans tarifaires collectés en novembre 2021 dans les différents pays.

Elle fait apparaître que les prix des services télécoms pratiqués au Luxembourg sont plutôt élevés par rapport aux autres pays analysés. Ainsi, pour les profils mobiles comprenant un volume élevé de données et de voix, le Luxembourg se situe parmi les deux pays les plus chers. Ce constat doit cependant être nuancé car les prix pour les profils mobiles de consommation moyenne et de base avec un volume data mensuel allant de 5GB à 0,5GB sont plus compétitifs au Luxembourg que dans les autres pays.

Pour les consommateurs qui utilisent des offres groupées multi-services (une combinaison de services Internet, TV et de téléphonie fixe et/ou mobile), les prix au Luxembourg sont plutôt élevés. À l'inverse pour les profils de consommation Internet fixe à vitesse descendante supérieure ou égale à 200Mbps le consommateur paie moins cher au Luxembourg que dans d'autres pays voisins.

De manière générale, cette analyse confirme les résultats des études précédentes publiées par l'IBPT, à savoir que la Belgique tout comme le Luxembourg font régulièrement partie des trois pays les moins compétitifs.

Depuis 2015, l'ILR publie annuellement des études de tarifs portant sur l'ensemble des plans tarifaires offerts sur le marché au Luxembourg à un moment donné, en prenant comme point de départ des profils de consommation mieux adaptés aux profils des utilisateurs au Luxembourg.

L'étude peut être consultée sur le site de [l'IBPT](https://www.ibpt.be).

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. +352 28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.